

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 23/11/98
N° DE DEPOT : 676
R.C.S. LYON : 335 259 990
N° DE GESTION: 86 B 00705

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
STAGES DE FOOTBALL OLYMPI
QUES LYONNAIS
3 RUE LOUIS BROUSSAS
69007 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE APPORTS

concernant la Société désignée ci-dessus.

98/ 955

676

18 NOV. 1998

322003

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Marino FACCIOLI,

agissant en qualité de Gérant de la Société **STAGES DE FOOT**,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 51 000 francs, ayant son siège social à Lyon 7^{ème}, 3
avenue Louis Broussas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le
numéro B 335 259 990,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société STAGES DE FOOT envisage de procéder à une augmentation de son capital social par
voie d'apport des biens ci-après, ledit apport étant effectué par l'Association RACING CLUB DE
LENS :

- l'Association RACING CLUB DE LENS ferait apport à la Sarl STAGES DE FOOT de son
activité de gestion et d'animation de l'équipe professionnelle, ainsi que des différents actifs
nécessaires à l'exercice de cette activité.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux
dispositions des articles 62 de la Loi du 24 juillet 1966, et 25 du Décret du 23 mars 1967, désigner
tel Commissaire aux Apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par l'Association RACING CLUB DE LENS,
- d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera
déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Décret du 23 mars 1967 et
mis à la disposition des associés.

Fait à Lyon, Le 12 novembre 1998


Marino FACCIOLI
Gérant

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Désignons :

Monsieur Jean-Paul SIMOENS
302 rue Garibaldi
69007 LYON

en qualité de Commissaire aux Apports aux fins, conformément aux dispositions des articles 62 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 de :

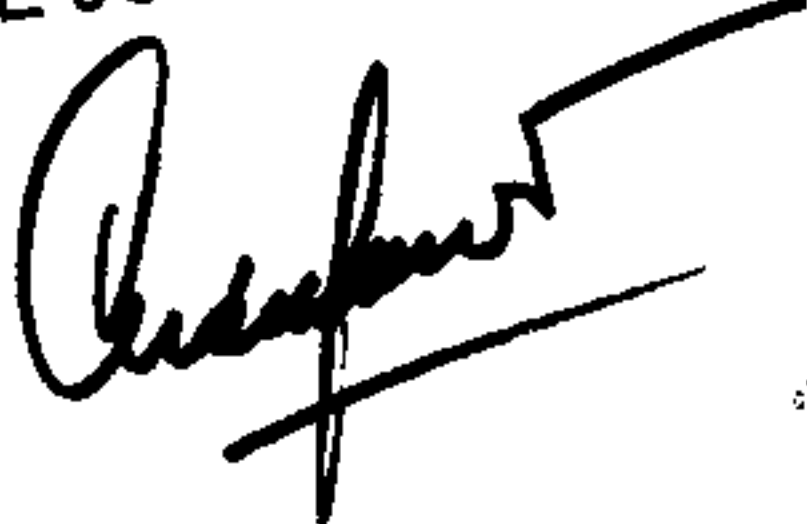
- apprécier et évaluer l'apport consenti par l'Association Racing Club de Lens,
- établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires.

Fait à Lyon en notre Cabinet,

~~Le 12 novembre 1998~~ 18 NOV. 1998

LE PRÉSIDENT

POUR LE PRÉSIDENT
LE JUGE DÉLÉGUÉ



A. SONIER

LE GREFFIER



G T C LYON	
ORIGINAL	
Répertoire N° 98	955
Délivré le 18 NOV 1998	
Ordonnance exécutoire	
au 30 NOV 1998	
Le Greffier	

